



**SYNDICAT MIXTE D'ETUDES POUR ENTREPRENDRE ET METTRE EN OEUVRE
LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE
DE LA GRANDE AGGLOMERATION TOULOUSAINNE**

**COMITE SYNDICAL DU SMEAT
du 25 mars 2016
A Toulouse - 11 boulevard des Récollets**

5.1

COSAT : CONVENTION DE FONCTIONNEMENT 2016/2018

L'an deux mille seize, le vingt-cinq mars à dix heures, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc MOUDENC, Président, le Syndicat Mixte d'Etudes pour entreprendre et mettre en œuvre le Schéma de Cohérence Territoriale de la Grande agglomération toulousaine, Immeuble Le Belvédère, 11 boulevard des Récollets à Toulouse.

Délégués présents :

| | |
|---|---|
| TOULOUSE METROPOLE | |
| ANDRE Gérard BAYONNE Serge COQUART Dominique DOITTAU Véronique FAURE Dominique FONTA Christian GRENIER Maurice GRIMAUD Robert HAJIJE Samir LABORDE Pascale LAIGNEAU Annette MALNOUE Philippe | MEDINA Robert MIEGEVILLE Jean-Louis MOUDENC Jean-Luc ROUGÉ Michel RUSSO Ida SANCÉ Bernard SANCHEZ Francis SIMON Michel SUSIGAN Alain SUSSET Martine TRAVAL-MICHELET Karine URSULE Béatrice |
| SICOVAL | |
| DOCERT Claude SERIEYS Alain | LATTARD Pierre AREVALO Henri |
| MURETAIN | |
| MANDEMENT André SUTRA Jean-François | BEILLE Marc |
| SAVE AU TOUCH | |
| ALEGRE Raymond | |
| AXE SUD | |
| PACE Alain | |
| COTEAUX BELLEVUE | |
| | |
| CCRCSA | |
| COUCHAUX Christophe | |

Délégués titulaires ayant donné pouvoir

BASELGA Michel, représenté par Mme RUSSO
BROQUERE Gilles, représenté par Mme URSULE
CARLES Joseph, représenté par M. SIMON
CHOLLET François, représenté par Mme SUSSET
COSTES Bruno, représenté par Mme FAURE
FOREST Laurent, représenté par M. LATTARD
LATTES Jean-Michel, représenté par M. MOUDENC
MONTI Jean-Charles, représenté par M. FONTA
PERE Marc, représenté par M. SANCÉ

Délégués titulaires excusés

BIASOTTO Franck
BOISSON Dominique
BOLZAN Jean-Jacques
CALVET Brigitte
COLL Jean-Louis
DELPECH Patrick
DELSOL Alain
DESCLAUX Edmond
ESCOULA Louis

FRANCES Michel
LAFON Arnaud
MARIN Claude
MARIN Pierre
MIRC Stéphane
MOLINA Jean-Louis
MORINEAU Christine
PLANTADE Philippe
RAYNAL Claude

SAVIGNY Thierry
SERP Bertrand
SUAUD Thierry
TABORSKI Catherine
TOUTUT-PICARD Elisabeth
VIEU Annie
VIGNON-ESTEBAN Corinne

Délégués suppléants excusés

ARDERIU François
BOLET Gérard
CARLIER David-Olivier
COMBRET Jean-Pierre
DUFOUR Paul-Claude
GARCIA Mireille
LECLERCQ Daniel

LERY Sébastien
MAZEAU Jacques
MOGICATO Bruno
MORAN Brigitte
MORINEAU Christine
OBERTI Jacques
RAYNAUD Gilbert

RENAUX Catherine
ROUSSEL Jean-François
SERE Elisabeth
SERNIGUET Hervé
SIMEON Jean-Jacques
SOURZAC Jean-Gervais

| | | | |
|--------------------|------------------|---------------|--------------|
| Nombre de délégués | En exercice : 67 | Présents : 34 | Votants : 43 |
| | Abstention : 0 | Contre : 0 | Pour : 43 |

Par délibération du 6 novembre 2007, le SMEAT a décidé de faire bénéficier ses agents des œuvres sociales proposées par le Comité des Œuvres Sociales des Agents de la ville de Toulouse (COSAT).

Par courrier du 7 décembre 2015, Le Président du COSAT informait le SMEAT de la mise en place d'une convention de fonctionnement avec les collectivités adhérentes, pour une période de 3 ans, du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2018, dont projet ci-joint.

Aux termes de cette convention le taux de cotisation du SMEAT, fixé à 1.59% des rémunérations brutes (délibération du 15 février 2008), reste inchangé, mais il y est ajouté une subvention spécifique de 10.00 € par an et par agent dans le cadre de l'organisation de l'arbre de Noël.

Il est proposé d'autoriser le Président à signer cette convention.

**Le Comité syndical
entendu l'exposé de Monsieur le Président,
délibère et décide :**

Article unique :

D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de fonctionnement 2016/2018 avec le COSAT, ci-annexée.

Reçu à la Préfecture de la Haute-Garonne le 29 mars 2016.

L'original de la délibération et les documents annexés qui ne font pas l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs peuvent être mis en consultation conformément aux dispositions de la loi 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs.

**Ainsi fait et délibéré, les jour
Mois et an que dessus**

Pour extrait conforme

Le Président

Jean-Luc MOUDENC